



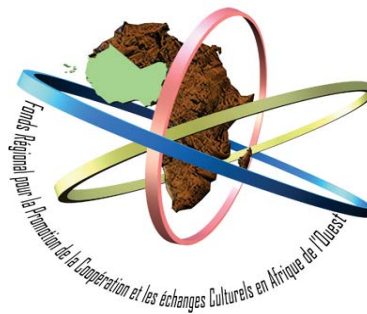
**Communauté Economique des
Etats de l'Afrique de l'Ouest**



**Fonds Européen
de Développement**



**Union Economique et
Monétaire Ouest Africaine**



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1. Objet du marché:

Réalisation d'un "Guide des évènements artistiques et culturels en Afrique de l'ouest"

2. Pouvoir adjudicateur

Unité de Gestion de Programme (UGP) du « Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les échanges culturels en Afrique de l'Ouest » représentée par son Coordinateur, régisseur du devis programme N°3.

3. Financement

En octobre 2006, la Commission Européenne et la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont signé une convention de financement ((9/ACP/ROC/018) pour la mise en place d'un programme dénommé "Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les Echanges Culturels en Afrique de l'Ouest". Ce programme est financé sur le Programme Indicatif Régional (PIR) 9ème FED, pour un montant de 4 millions d'euros pour une durée de 4 ans.

Le maître d'ouvrage du programme est la Commission de l'UEMOA, Ordonnateur Régional (OR) du FED, le maître d'œuvre est le Département du Développement Social et Culturel de la Commission de l'UEMOA. La maîtrise d'œuvre déléguée a été attribuée à la société COWI A/S. La mise en œuvre technique est assurée par une Unité de Gestion du Programme.

Le Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les Echanges Culturels en Afrique de l'Ouest s'inscrit dans une dynamique de soutien au secteur culturel afin d'en faire un levier de l'intégration régionale.

Ainsi, l'objectif global du Programme est de soutenir la coopération et les échanges entre les acteurs culturels ouest africains dans le but de créer un espace culturel commun fondé sur les liens linguistiques, historiques et géopolitiques qui unissent les peuples d'Afrique de l'Ouest.

Ses objectifs spécifiques sont, d'une part, de soutenir le développement des synergies, des complémentarités, des collaborations et des partenariats entre les acteurs culturels de la région et, d'autre part, de contribuer à l'accroissement de la circulation et la valorisation des acteurs, des œuvres et de l'information culturelle au sein de la région.

4. Contexte du marché

L'évènementiel dont l'essentiel porte sur les festivals thématiques ou pluridisciplinaires ainsi que les grands événements artistiques et culturels, est la filière la plus active et parmi les plus porteuses du secteur de la culture en raison de sa dimension sociale, humaine et économique.

Sur le plan social et humain, les festivals sont devenus le moyen privilégié pour des communautés de revisiter leurs valeurs et pratiques artistiques et culturelles, mieux, de s'ouvrir au monde et à d'autres cultures. Ils ont souvent offert aux communautés le moyen de se parler, de dialoguer et de désamorcer des conflits. Aussi, quelle que soit leur dimension géographique, ils sont devenus des lieux où se discute l'avenir, où se nouent des alliances intercommunautaires et des partenariats entre peuples et/ou composantes d'une même communauté.

Sur le plan de la promotion des acteurs, ils offrent aux artistes et créateurs l'espace souhaité, nécessaire au développement des échanges et à la promotion, devenant ainsi un palliatif appréciable à l'insuffisance de structures de promotion.

Sur le plan économique, l'évènementiel s'est révélé être un véritable soutien aux économies locales. Le tourisme culturel en pleine expansion dans les pays de la région, repose en partie sur ces événements périodiques qui offrent une alternative aux produits touristiques classiques et les renforcent. L'organisation des grands événements artistiques et culturels a, en effet, une incidence positive sur l'hôtellerie, la restauration et les métiers d'artisanat où les femmes sont présentes. Le développement de l'hôtellerie dans les villes secondaires dans la plupart des Etats, repose sur les événements artistiques et culturels qui attirent du monde.

En constante évolution et faisant intervenir très souvent plusieurs disciplines à la fois, ils ont aujourd'hui la réputation de véritables marchés où, souvent, se bousculent des

promoteurs et des producteurs en quête de talents, des créateurs en quête d'inspiration, d'expériences et d'originalité. Ceci vaut aussi bien pour les festivals que pour les expositions et grands spectacles, quelle que soit la filière (arts vivants, arts plastiques, arts visuels ...).

L'évènementiel peut être ainsi considéré comme le stimulateur d'un marché des arts à tous les niveaux.

Sur le plan de l'intégration, au niveau sous régional et régional, la dynamique de coopération et d'échanges dont font preuve les acteurs du secteur prend corps à travers ces rencontres entre acteurs de plusieurs pays et souvent entre acteurs de pays d'aires linguistiques différentes. Ces rencontres qui débouchent souvent sur des idées fructueuses d'initiatives communes sont le lieu où l'intégration n'est plus de l'ordre du concept mais du vécu. Il semble évident au constat, que les acteurs culturels sont en avance en matière d'intégration, une situation qui s'est vue renforcée par la mise en place du présent Programme (Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les Echanges Culturels en Afrique de l'Ouest).

Enfin sur un plan intellectuel, ces événements s'accompagnent presque toujours de rencontres professionnelles (ateliers, séminaires, colloques, symposiums etc.) qui constituent des espaces d'échanges et d'actualisation des savoirs et des savoir-faire.

Ces différentes dimensions confèrent à l'évènementiel une importance et un potentiel économique, humain et social, aussi bien sur le plan local que sous régional et régional, qui demande à être optimisés, toute chose qui paraît difficile sans une bonne organisation.

En effet, le dynamisme de cette filière ne doit nullement occulter son inorganisation qui amoindrit considérablement sa portée, surtout économique. Les acteurs de la filière n'ayant pas de cadre de concertation et ignorant parfois tout de l'activité des autres acteurs de la filière, y vont chacun de sa programmation, favorisant ainsi une dispersion préjudiciable des ressources, des énergies et de l'impact de leurs actions.

Le guide, parce qu'il rassemble des informations essentielles sur les événements, devrait permettre de rendre plus visible l'offre événementielle de la région, de faciliter les contacts entre les acteurs et avec les publics et contribuer à la promotion des acteurs de la filière. Il porte, en outre, l'espoir de susciter une programmation concertée et cohérente des événements artistiques et culturels.

Pour sa réalisation, l'UGP du Fonds Régional pour la Promotion de la Coopération et les Echanges Culturels souhaite engager les services d'un organisme doté de la personnalité juridique et morale, possédant une expertise et une expérience bien établies dans ce domaine.

5. Soumission de dossiers

L'Unité de Gestion du programme invite les cabinets de consultation/bureau d'étude/centres d'étude intéressés à fournir leurs services pour le marché décrit ci-dessus.

Les structures intéressées fourniront les informations ci-après indiquant leurs qualifications à répondre aux besoins exprimés:

- Nom, adresse complète de la structure (BP, Téléphone, Fax, e-mail)
- Une attestation d'existence légale (enregistrement dans le registre du commerce, récépissé ou tout autre acte administratif valide)
- Une description de la structure mettant en exergue les expériences et compétences
- Une description des moyens humains, matériels et financiers dont dispose la structure
- Une lettre de motivation.

Le dossier devra être envoyé par:

- par E-mail à l'adresse : culture@uemoa.int
- Ou par dépôt direct sous pli fermé avec la mention "ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture ": au siège du projet sis à l'immeuble de la « Pharmacie de l'Indépendance » (ex locaux de la BICIAB Prestige) en face de l'hôtel Indépendance à Ouagadougou - Burkina Faso, Téléphone: +226.50 30 81 88

6. Procédures

Les procédures appliquées sont celles du 9^e FED. Une liste restreinte de 08 soumissionnaires au maximum sera établie au terme de la procédure de sélection. Les candidats retenus dans la liste restreinte recevront le dossier complet d'appel d'offre et seront invités à soumettre leur offre complète.

7. Date limite de soumission des dossiers

Les dossiers devront parvenir aux adresses sus citées au plus tard le Vendredi 23 juillet 2010 à 17H30. Aucun dossier reçu après cette date ne sera pris en considération.

8. Adresses web de publication

Le texte de l'avis est disponible sur les sites web des Commissions de l'UEMOA (www.uemoa.int) et de la CEDEAO (www.ecowas.int)